



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

**WP** Council 200/10 Add. 1

12 mars 2010  
Original : portugais

**F**

Conseil international du Café  
104<sup>e</sup> session  
2 – 4 mars 2010  
Guatemala, Guatemala

**Programme des activités de  
l'Organisation – 2010/11**

**Observations du Brésil**

### **Contexte**

Le présent document contient les observations que le Brésil a formulé sur le projet de programme des activités de l'Organisation pour l'année caféière 2010/11 pendant la réunion du Comité exécutif du 2 mars 2010 à Guatemala.

## **PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION – 2010/11 OBSERVATIONS DU BRÉSIL**

### **Observations générales**

Le Brésil est favorable au développement des activités liées aux aspects économiques de la production durable de café et considère que l'OIC ne doit pas mettre en œuvre des activités qui pourraient donner lieu à des obstacles non tarifaires au commerce du café.

Le Brésil estime que le prochain séminaire de l'OIC devrait être consacré aux sources de financement pour les activités sur le café, le financement des stocks, la gestion des risques et les instruments de crédit. Les résultats du séminaire faciliteraient les activités du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

### **Propositions spécifiques**

S'agissant de l'activité 3 relative à l'examen des moyens de parvenir à l'équilibre entre l'offre et la demande et à des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs, le Brésil souligne l'importance des activités prévues pour 2010/11, qui donnent au secteur de la production une plus grande capacité de financer ses activités sur le café, y compris la gestion des stocks dans les pays d'origine.

En ce qui concerne l'activité 8 relative à l'Article 24 de l'Accord de 2007 (Élimination des obstacles au commerce et à la consommation), le Brésil réaffirme qu'il est important de mener à bien les activités prévues pour 2010/11:

- i) Rapport sur les obstacles tarifaires et non tarifaires et les impôts indirects, et
- ii) Collecte d'informations sur les obstacles au commerce et à la consommation.

S'agissant de l'activité 20 relative à la durabilité du secteur du café, le Brésil estime que la durabilité sociale et environnementale est largement tributaire de la viabilité économique de la production. En outre, le Brésil considère qu'il n'appartient pas à l'OIC d'établir des critères sociaux et environnementaux pour la production de café dans la mesure où ces questions sont généralement régies par des réglementations nationales.

S'agissant de l'activité 22 relative à la diffusion d'informations sur les effets des changements climatiques, le Brésil propose de supprimer le membre de phrase "et d'autres initiatives pertinentes", notant que son sens est vague et qu'il peut donner lieu à des interprétations différentes et des activités contre-productives.